

Département du TERRITOIRE DE BELFORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX**

\*\*\*\*\*

**SEANCE du 03 décembre 2020**

L'an deux mil vingt, le trois décembre à dix-neuf heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

**MEMBRES**

En exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 15  
Absents : 0  
Excusés : 0

**Etaient présents :**

M. Jacky CHIPAUX – Mme Chantal LESOU – M. Jean-Luc DEVILLONI –  
Mme Pascale LABEUCHE – M. Eric RIO – Mme Aurore COURGEY – M.  
Jean-Charles MARIE — M. Jean-Michel DUPONT – M. Olivier BOURNEZ -  
Mme Mélanie BOUERY - Mme Danielle JACQUIOT – Mme Sandrine  
THIRION – M. Philippe MORCELY – Mme Stéphanie GAUTIER – M.  
Valentin MANGEOLLE

**Date convocation :**

1<sup>er</sup> décembre 2020

Absent (s) : //

**Date affichage :**

11 décembre 2020

Procuration (s) : //

Mme Pascale LABEUCHE est nommée secrétaire de séance

-----  
**Délibération n° 49/2020**

**Objet : ETUDE POUR TRAVAUX ENFOUISSEMENT RESEAUX SECS PAR TERRITOIRE D'ENERGIE**

Au vu de l'ordre de grandeur établi par Territoire d'Energie 90, la municipalité de Chaux envisage de réaliser des travaux de dissimulation des réseaux électriques, d'éclairage public et de communications électroniques dans le cadre de l'aménagement trottoirs dans la grande rue – RD 465

Pour cela il est proposé de procéder à une étude d'avant-projet et de projet qui sera soumise à l'assemblée pour approbation du contenu et de son financement.

La réalisation de cette étude (AVP, PRO et EXE) sera rémunérée par la commune à Territoire d'Energie 90 au taux réel en vigueur (soit environ 2.52 % du montant prévisionnel des travaux HT tel qu'il résultera de cette étude)

De même la commune s'engage à régler tous les frais liés à l'étude tels que les fonds de plan et enquêtes de branchement ou conventions particulières.

Après en avoir délibéré, Conseil Municipal à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à faire réaliser les études et à signer tous documents s'y rapportant

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,  
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie certifiée conforme.

En Mairie le 03 décembre 2020.– Le Maire, Jacky CHIPAUX